

Contre la pose du compteur électrique Linky

Comment faire face au passage en force et au harcèlement téléphonique

*Conseils de M. Laye Camara
du collectif Refus Linky Maisons-Alfort (94)*

Bonjour,

Faire face aux poseurs de Linky, c'est agir sur le terrain :

- **Être solidaires** entre voisins et surveiller les compteurs les uns des autres, ne pas s'isoler.
- **Faire barrage.** Je sais que ce n'est pas évident, mais il faut le faire, comme [le médecin de Paris 10^{ème}](#), ou les gens du [quartier Victor Hugo à Maisons-Alfort](#) que je trouve exemplaires : ce sont, pour la majorité, des personnes âgées qui ont su s'organiser.

N'hésitez pas à appeler les forces de l'ordre, à plusieurs, pour indiquer toute tentative de pose forcée.

Les forces de l'ordre se déplaceront si tous ceux qui appellent indiquent le même signalement. Il est vrai qu'elles ne se déplacent pas pour les compteurs, mais pour les intimidations, les passages en force, ou même les violations de domicile, elles viendront.

À Victor Hugo, nous avons utilisé l'argument que les poseurs ne respectent pas [les sommations](#), donc qu'ils sont dans une posture irrégulière. Nous avons montré la sommation aux forces de l'ordre.

Si tentative de force il y a, interdire définitivement aux poseurs de revenir. Si la copropriété ou le bailleur leur donnent accès, ils seront responsables de tout débordement ou trouble. Donc, mettre la pression de ce côté.

Il faut rappeler au propriétaire (qu'il soit un bailleur social ou une copropriété) sa responsabilité sur le fait qu'il donne accès à une entreprise qui ne respecte

même pas les droits des gens et surtout un document juridique, la sommation (il doit se positionner).

Vous pouvez tomber sur des personnes d'Enedis ou sur des poseurs qui vont argumenter qu'ils ont un droit total sur les compteurs et qu'on leur a délégué ce droit. Cet argument est facile à contrer en mettant en cause que le fait que le CPL est injecté dans votre foyer et qu'ils n'ont aucun droit d'imposer cette fréquence, et qu'en plus, c'est un protocole de communication chez vous, ce que la CNIL n'analyse pas, volontairement, ce qui indique qu'elle est complice d'ENEDIS, car il est évident qu'il y a intrusion (cela revient à mettre un câble sur votre réseau intérieur, vous pouvez même prendre cet exemple, ils ont pas de réponse).

Il faut faire comprendre à Enedis et ses à prestataires qu'ils ne sont pas chez eux, mais chez vous, et qu'ils doivent rendre des comptes.

Pour ceux qui subissent des harcèlements téléphoniques (en général, leur compteur est à l'intérieur ou en zone privée), notez chaque jour et heure des appels et, à un moment donné, quand Enedis ou sa société de pose rappelle, dites à votre interlocuteur téléphonique toutes les dates et heures des appels, et précisez que vous portez plainte pour harcèlement téléphonique.

Pour le moment, d'après les retours des voisins, c'est efficace à 100%. Enedis, ou sa société de pose ne rappellent jamais.

Cordialement,

M. Laye Camara

Le 13 décembre 2016 et le 1er février 2017

Source :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/Conseils-pour-faire-face-aux-poseurs-de-Linky.pdf>